



Procès verbal

Bureau de Direction

Réunion du :	11 septembre 2018 à 18h00
A :	A Arbouans
Présidence :	M. André SCHNOEBELEN.
Présents :	Messieurs Jean-Jacques AUBRY, Michel BROGLIN, Thierry CORROYER, Pascal MARCHETTI, Hubert PASCAL, Daniel ROLET, Philippe SURDOL.
Excusés :	Madame Nelly JULLIARD, (représentée par Daniel ROLET pour tous votes), Monsieur Guy MONNIER, (représenté par Pascal MARCHETTI pour tous votes),
Assistent :	Messieurs Jérôme POBELLE (Directeur administratif), Yves MUTTI et Michel ROUILLAUD (responsables développement de la FMI).

• 1/ FMI

Yves MUTTI responsable du déploiement de la FMI, fait un point sur les catégories qui ne sont pas encore utilisatrices de la FMI.

Quelques catégories restent à former. Si le bureau décide de lancer le déploiement, il est alors nécessaire qu'un calendrier soit établi.

- U15 à 8 : lancement dès la 1ère journée le 29 septembre 2018. Il est à noter que les dirigeants ont pour la plupart déjà utilisé la FMI en football à 11. En outre, Yves MUTTI se propose de former les personnes pour qui cela sera nécessaire.

- Loisirs et vétérans : le déploiement ne sera pas réalisé.

- Féminines seniors à 8 : il semble nécessaire de se rapprocher du district de Haute-Saône, nos compétitions étant organisées en commun (sous la responsabilité de notre district). Le déploiement pourrait intervenir pour la phase printemps.

- Féminines U18 à 8 : Les catégories féminines seniors et U18 ne doivent pas être dissociées. Nous agissons donc de façon uniforme entre ces 2 catégories.

Yves MUTTI et Michel ROUILLAUD se rapprocheront de Christophe GIRARDET, responsable du football féminin et de Michel MALIVERNAY, vice-président de la commission mixte. Les formations seront faites par Yves MUTTI et Michel ROUILLAUD qui dresseront également un bilan des tablettes dans le secteur haut saônois.

- U13 : lors de la formation FMI du 10 septembre 2018, le déploiement dans cette catégorie a été sollicité, par un dirigeant.

Actuellement, se pose le problème des défis. Effectivement, la FMI ne les prend pas en charge ; il est donc impossible de reporter les résultats des défis sur la FMI.

En l'absence d'autres solutions, les résultats des défis devront être envoyés par mail et c'est le secrétariat qui devra faire le lien.

Des contacts vont être pris auprès de la ligue Bourgogne-Franche- Comté afin de connaître leur mode de fonctionnement, en effet, en ligue les U13 utilisent la FMI, et des défis sont également organisés.

En fonction de la réponse de la Ligue, Jérôme POBELLE demandera à la FFF s'ils envisagent de créer une FMI "Foot Animation" en intégrant les défis.

Michel ROUILLAUD, responsable du déploiement de la FMI, revient sur les incidents du week-end du 08-09 septembre 2018, avec des perturbations importantes qui ont touché également foot2000 et footclubs.

Il est préconisé par les membres du bureau d'étudier au cas par cas les incidents, et de gérer en fonction des faits qui ont empêchés le remplissage et/ou la conclusion de la FMI.

• **2/ VISIO CONFERENCE**

Michel ROUILLAUD, responsable de l'informatique et des nouvelles technologies, a été invité afin de faire un point et une présentation.

Actuellement la visioconférence, « starlight », fonctionne à l'établissement de Besançon

La visioconférence peut être mise en place également avec des ordinateurs personnels qui n'ont pas de compte fédéral, il faut néanmoins installer un lien internet. Une personne doit en outre programmer une visioconférence depuis un site relié au système fédéral, et inviter les autres conférenciers. Il est à noter que 5 connexions maximum peuvent être lancées en même temps entre site(s) et PC.

Il est retenu les actions suivantes :

- Michel ROUILLAUD rédigera un support expliquant et détaillant le mode de fonctionnement pour les sites équipés du matériel et pour des PC.
- Ensuite, Michel ROUILLAUD et Jean-Jacques AUBRY effectueront 3 tests (entre les sites de Besançon et de Montbéliard, entre le site de Besançon et un PC, entre 2 PC) afin de valider le support didactique et de vérifier le bon fonctionnement de ces 3 modes de visioconférence.
- Une information sera alors transmise à chaque membre du Comité.

• **3/ REGLEMENT COMPLEMENTAIRE AU CODE DISCIPLINAIRE**

Daniel ROLET revient sur les événements tels qu'ils se sont déroulés suite à la décision de la commission d'appel, après l'appel interjeté par le club de Rougegoutte. Il fait part de son ressenti.

Des échanges s'instaurent entre les membres du bureau concernant l'historique de ce dossier, tant au niveau de la 1^{ère} instance, qu'au niveau de la seconde instance.

Chacun s'accorde à dire qu'il est nécessaire de trouver une solution permettant de pallier au problème de fonds soulevé par le dossier précédemment évoqué.

Après que différentes options aient été envisagées, il est décidé de modifier un paragraphe du règlement complémentaire au code disciplinaire.

Il s'agit du paragraphe concernant la non-prise en compte, lors du calcul du malus en fin de saison, des dossiers ayant déjà subi un retrait de point direct. Cela sera valable pour toutes les décisions de commissions de 1^{ère} instance.

Modifications retenues par le Bureau concernant le règlement du code disciplinaire :

Ajout de cette phrase avant le 1er paragraphe

- Ce règlement s'applique en football à 11 pour les catégories Séniors, U19 et U18, et pour toutes les compétitions organisées par le DTB.

Modification de ces 2 phrases :

- Toute sanction inférieure à deux matchs fermes ne sera pas prise en compte dans le décompte dont le détail est précisé dans le barème ci-dessous :
- Par ailleurs il est stipulé que les sanctions des joueurs, dirigeants et éducateurs, impliqués dans des incidents de match ayant entraîné à leur club un retrait direct de points induiront un

retrait de points complémentaires issus du barème ci-dessus auquel sera soustrait le retrait direct de points infligé par les trois commissions compétentes.

Ce règlement sera présenté lors de l'assemblée générale des clubs le 19 octobre 2018 pour une application à partir de la saison 2019-2020, y compris l'extension de ce règlement pour les catégories U19 et U18.

• 4/ COUPES U15 ET U18

Thierry CORROYER revient sur les conditions dans lesquelles la décision de suppression des coupes consolantes a été prise, lors du bureau du 16 juillet 2018.

Il donne à ses collègues du bureau les explications concernant ce qui a conduit les membres de la commission technique à bâtir le calendrier général avec une coupe principale et une coupe consolante, dans les catégories U15 et U18.

U15

Une phase dite de promo doit être organisée en fin d'automne pour les équipes de D1, et les meilleures de D2. Cela représente 32 équipes, qui jouent la coupe 1 à compter du printemps.

Pour les autres équipes de D2, et les équipes de D3, soit environ 60 équipes, est organisée la coupe 2, qui leur est spécifique.

U18

Dans cette catégorie il est important de prendre en compte le croisement du calendrier avec la coupe Gambardella (à noter qu'elle est ouverte aux U18 et U19). La commission a alors créé la coupe 1 pour les équipes de D1 et D2. Il a aussi été créé la coupe 2 qui concerne plus spécifiquement les D3, et les éliminés du premier tour de la coupe 1.

André SCHNOEBELEN, président du district demande à chacun des membres du bureau d'apporter son avis.

De façon globale, il est décidé majoritairement de maintenir la décision prise lors du bureau du 16 juillet 2018, prévoyant la disparition de la coupe consolante U18.

Cependant, afin de ne pas modifier l'organisation trop brutalement, la coupe consolante U18 est maintenue en 2018/2019, mais disparaîtra en 2019/2020.

• 5/ RETOUR FUTSAL 2017/2018

Il est projeté à l'écran le bilan de la campagne futsal 2017/2018. Thierry CORROYER commente ce document au cours de sa projection.

Une nouvelle formule de qualification doit être mise en place en catégorie U13, afin de ne pas être confronté à un système pyramidal trop exigeant et brutal en ce qui concerne les éliminations. La commission doit travailler sur le système le plus avantageux pour tous. Une proposition est faite concernant la mise en place de groupes de niveau dès le 1er tour.

Thierry CORROYER précise que des systèmes éprouvés ont déjà été comparés.

Il est proposé également de créer un règlement futsal spécifique DTB et d'essayer de trouver un partenaire pour cette pratique qui est extrêmement fédératrice.

Tous les membres du bureau se rejoignent quant au fait que les chiffres généraux présentés en ce qui concerne les équipes, les plateaux, le nombre de joueurs, sont impressionnants.

Enfin, il est rappelé que des courriers de remerciements ont été adressés aux municipalités ayant prêtées des gymnases, et que des invitations pour le match France Espoirs / Italie en mai 2018, étaient jointes.

• 6/ FINANCEMENT ETR

L'ETR

Une réunion des présidents de districts s'est déroulée le 31 aout 2018, avec le président, le trésorier, le président délégué, et le secrétaire général de la ligue Bourgogne-Franche-Comté. Daniel ROLET qui y participait pour notre district rapporte les échanges et les décisions prises lors de cette réunion. Il s'appuie pour cela sur un document qu'il a établi et faisant apparaître les chiffres importants.

Financement par les districts

Concernant notre district, le calcul de la part fixe de 10% représente 3.345 euros et la part variable selon les licenciés s'élève à 58.800 euros.

Le montant total pour la saison 2017-2018 est donc de 62.145 euros.

Suite aux différentes négociations qui sont intervenues, issues des propositions des présidents de districts, il a été décidé d'appliquer un plafond de 210.000 euros, à répartir entre les 7 districts. En appliquant le même mode de calcul que précédemment avec cette fois le plafond, la somme pour 2018-2019 concernant notre district sera de 55.731 euros. A noter qu'avant négociations, notre part aurait été de 67.920 euros.

Cette répartition sera valable également pour la saison 2019-2020.

Les CTD DAP

Daniel ROLET informe ces collègues qu'un courrier, commun avec le district de Côte d'Or, est en cours d'établissement. Ce courrier va être adressé à la ligue ainsi qu'aux autres districts Burgo Comtois, dans le but de réclamer une solidarité entre tous sur le financement des CTD DAP. Il est appelé à tous que la FFF, par le biais de la LFA, ne finance plus qu'un seul CTD DAP par district.

• 7/ QUESTIONS DIVERSES

7/1 Nominations en commissions régionales

Daniel ROLET informe que lors du dernier conseil de ligue, ont été nommés :

- Thierry CORROYER en commission régionale sportive
- Michèle GUERRA BORGES en commission régionale de féminisation
- Yves MUTTI en commission régionale de formation

7/2 Journée Régionale de labellisation

La ligue nous sollicite afin de connaître les personnes qui participeront au repas lors de la journée régionale de labellisation, le 15 septembre 2018, à Valdahon.

Il s'agira de Messieurs SCHNOEBELEN, ROLET et MAILLARD.

7/3 DTRA. C TURPIN

Clément TURPIN, directeur technique régional en arbitrage viendra dans notre district afin d'y rencontrer la Commission Des Arbitres. Daniel ROLET l'a sollicité afin qu'il rencontre également le bureau, ce qui sera fait.

Le Président

André SCHNOEBELEN

Le Secrétaire Général

Jean-Jacques AUBRY